

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE

ET DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1889.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A cette époque de l'année, il n'est pas possible de fixer définitivement tous les besoins de l'exercice 1889.

Le Budget proposé reproduit les crédits demandés pour 1888, sauf quelques modifications qui sont expliquées ci-dessous.

Le chiffre des traitements qui ne formait naguère qu'un article, a été subdivisé en trois articles concernant l'Administration centrale, les Ponts et Chaussées et les Mines, mais sans augmentation de crédit.

LETTRES ET SCIENCES

ART. 37. Litt. d. — *Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882.*

Crédit demandé pour 1888	fr.	156,100	»
— 1889		151,100	»
		5,000	»
En moins pour 1889	fr.	5,000	»

Par suite du double concours qui aura lieu en 1888, le crédit de l'article 37 peut être réduit de 5,000 francs.

SECTION III. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS; DES LIGES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.

ART. 74. — *Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Crédit demandé pour 1888	fr.	2,174,610	»
— 1889		2,019,070	»
		155,540	»
En moins pour 1889	fr.	155,540	»

L'entretien des canaux et rivières continue à se faire avec la plus stricte économie. Eu égard aux importants travaux de dragages extraordinaires qui seront effectués en 1888 sur plusieurs voies navigables, on présume que la dépense d'entretien des canaux et rivières en 1889 ne dépassera pas la somme de 2,019,070 francs, ce qui justifie la réduction de 155,540 francs, proposée au Budget de l'exercice 1889.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

SECTION IV. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

ART. 78. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Crédit demandé pour 1888	fr.	710,530	»
— 1889		810,530	»
		<hr/>	
En plus pour 1889	fr.	100,000	

Cette augmentation est nécessaire pour pouvoir effectuer au port de Nieuport des travaux de dragage en vue d'enlever les hauts fonds qui gênent la navigation, tant dans le chenal qu'à l'entrée du port.

ART. 79. — *Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Crédit demandé pour 1888	fr.	54,000	»
— 1889		20,500	»
		<hr/>	
En moins pour 1889	fr.	15,500	»

Cette diminution se justifie par la situation satisfaisante dans laquelle se trouvent les ouvrages des ports et de la côte et par les importants travaux d'amélioration qui seront effectués aux ports d'Ostende et de Nieuport au moyen des crédits proposés au Budget sur ressources extraordinaires.

ART. 92. — *Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.*

Crédit demandé pour 1888	fr.	18,000	»
— 1889		7,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1889	fr.	11,000	»

Le crédit de 11,000 francs porté en charge extraordinaire au Budget de 1888, pour couvrir les frais de la publication de la partie de la Carte générale des Mines comprenant les bassins du Couchant de Mons et du Centre et pour le paiement de la part contributive de l'État dans l'institution de prix destinés à récompenser tous progrès réalisés dans l'un des services de l'exploitation houillère, devient sans objet pour 1889; il disparaît, par conséquent, du Budget de cet exercice.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut,

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de seize millions huit cent quarante-trois mille neuf cent quarante et un francs (16,843,941 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*
Chevalier DE MOREAU.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1889.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000 *	
2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du secrétariat général, des administrations de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts.	327,000 *	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	91,060 *	498,060 *
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	29,900 *	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	50,000 *	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,800 *	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.	7,300 *	18,100 *
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 15, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	180,000 *	
9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	142,000 *	
10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	129,100 *	
11	Traitements et indemnités des secrétaires du Conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture	11,600 *	
		A REPORTER. . . fr.	517,060 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS. (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	517,080 •
12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	205,100 "	
13	Stations agronomiques et laboratoires agricoles de l'État; subsides; traitement du personnel	74,000 "	
14	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	120,000 "	
15	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses	72,200 "	
16	Personnel du service des défrichements en Campine. (Charge extraord. et temporaire.)	15,300 "	
17	Frais relatifs aux irrigations de la Campine. (Charge extraordinaire.)	5,000 "	
18	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	102,525 "	1,992,750 •
19	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire. (Y compris 6,000 francs en charge extraordinaire).	57,800 "	
20	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel	34,500 "	
21	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	54,700 "	
22	<i>A.</i> Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État; frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr. 65,750 "		
	<i>B.</i> Frais des champs d'expériences. 39,375 "		
	<i>C.</i> Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. Traitements. Subsides; acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles 81,725 •	215,850 "	
	<i>D.</i> Enseignement agricole dans les écoles normales 6,000 "		
	<i>E.</i> Enseignement agricole dans les écoles d'adultes. (Écoles d'hiver.) 25,000 •		
23	Eaux et forêts. — Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc.; traitements de disponibilité; dépenses diverses	452,255 "	
24	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État; boisement des dunes domaniales, etc.	97,000 "	
25	Défrichement; reboisement; pisciculture; subsides aux communes; dépenses diverses; repeuplement des cours d'eau	24,000 •	
	A REPORTER. fr.	2,500,790 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		2,509,790 .
	CHAPITRE IV.		
	INDUSTRIE.		
26	Traitement et frais de route de l'inspecteur général de l'Industrie	9,500 .	
27	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 .	
28	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, écoles ménagères, matériel, inspection, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses. — Commission de travail; impression des documents et dépenses diverses.	561,500 .	
29	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	20,050 .	678,450 .
30	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	22,200 .	
31	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions.	3,500 .	
32	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879.	3,700 .	
33	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle.	3,000 .	
	CHAPITRE V.		
	POIDS ET MESURES.		
34	Traitement des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	82,350 .	
35	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 .	138,350 .
36	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 .	
	A REPORTER. fr.		3,518,590 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		3,318,500 °
	CHAPITRE VI.		
	LETTRES ET SCIENCES.		
57	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1852; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	151,100 °	
58	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique.	220,075 °	
59	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise.	21,000 °	
40	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	8,850 °	
41	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	55,750 °	
42	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	54,400 °	
43	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	95,400 °	
44	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 °	
45	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	75,700 °	
46	— — matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	50,850 °	921,475 °
47	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	57,000 °	
	A REPORTER. fr.		4,240,065 °

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	4,240,065 •
48	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	8,200 •	
49	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	59,750 •	
50	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	12,200 •	
CHAPITRE VII.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
51	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	351,750 •	
52	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 •	
53	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien	8,850 •	
	A REPORTER. fr.	4,240,065 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	4,240,063 »
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
54	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	420,080 »	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
55	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	39,600 »	
56	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	91,260 »	
57	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250 »	
58	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	39,400 »	
	<i>Monuments publics.</i>		
59	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 »	1,691,903 »
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
60	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 »	
	A REPORTER fr.	5,931,966 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	5,931,966 *
61	Commission royale des monuments. Personnel.	12,950 *	
62	— — — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 "	
63	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 "	
64	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.	7,000 "	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 *	
66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	77,208 "	
67	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 *	
68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 64 du Budget).	173,000 "	
	CHAPITRE VIII.		
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
69	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration centrale des ponts et chaussées	283,869 *	
	SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.		
70	Entretien des routes et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides.	3,670,000 "	
71	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	31,000 *	
	A REPORTER. fr.	5,931,966 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT.fr.	5,931,900 »
	SECTION 2. — Bâtiments civils.		
72	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.	700,000 »	
75	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	174,000 »	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders; des lignes télégraphiques des voies navigables.		
74	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,010,070 »	
75	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	230,000 »	
	<i>Plantations.</i>		
76	Plantations nouvelles	15,000 »	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
77	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	50,000 »	10,395,204 »
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.		
78	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	810,550 »	
79	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	20,500 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
80	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	75,000 »	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.		
81	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,007,800 »	
82	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,120,585 »	
85	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	19,000 »	
	A REPORTER.fr.	16,327,170 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		16,327,170 *
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.		
84	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de Justice	150,050 *	
85	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles	59,000 *	
	CHAPITRE IX.		
	MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.		
86	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration centrale des mines	42,525 *	
87	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	32,000 *	
88	Matériel.	640 *	
	SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
89	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	525,050 *	
90	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 *	462,815 *
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.		
91	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses.	45,000 *	
	SECTION 4. — Impressions, etc.		
92	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 *	
	CHAPITRE X.		
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
93	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 *	
	A REPORTER. fr.		16,780,985 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	16,780,985 •
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
94	Frais de route et de séjour.	300 •	
95	Publication du <i>Recueil</i> , rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 •	10,200 •
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
96	Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500 •	
	CHAPITRE XI.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
97	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	24,856 •	24,856 •
	CHAPITRE XII.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
98	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse.	18,000 •	
99	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions	1,100 •	19,100 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS. fr.		16,845,941 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

Chevalier DE MOREAU.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1889.



BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE 1^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	»	Traitement du Ministre	
Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, du secrétariat gé- néral, des administrations de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts :			
		GRADES.	N OMBRE d'agents.
			T A U X des traitements.
2	»	Secrétaire général	1 12,000
		Directeurs et inspecteurs généraux	4 9,000 à 12,000
		Directeurs	5 7,000 à 8,000
		Chefs de division, inspecteur principal et inspecteurs	8 5,500 à 6,500
		Chefs de bureau	5 4,200 à 5,000
		Gardes généraux	4 2,400 à 3,200
		Commis de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	19 1,100 à 4,000
		Commis d'ordre, id.	18 1,000 à 2,600
		Employés temporaires	9 1,000 à 1,500
		Imprimeur-autographe et agent photographe	1 925 à 2,000
		Huissiers messagers	14 1,100 à 2,500
		Concierges	4 600 à 1,500
		Boute-feu	7 1,080 à 1,200
		Nettoyeuses	8 600 à 800
<i>Matériel.</i>			
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier	25,660 »
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux	26,900 »
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux	20,500 »
	d.	Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux	13,000 »
	e.	Menues dépenses	5,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	»	Honoraires des avocats du Département	
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
527,000 »	527,000 »	»	»	527,000 »	294,000 »	
91,060 »	91,060 »	»	»	91,060 »	92,111 »	
29,900 »	29,900 »	»	»	29,900 »	50,695 »	
50,000 »	50,000 »	»	»	25,000 »	27,780 »	
498,960 »	498,960 »	»	»	495,960 »	465,586 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veufs et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
AGRICULTURE.		
8	»	Indemnités pour bestiaux abattus.
9	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses
10	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
11	»	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 13,000 »
	b.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles 180,000 »
12	c.	Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne 2,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de mission ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture 10,100 »
		À REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,800	10,800	»	»	10,800	10,952 »	
7,300	7,300	»	»	7,300	7,300 »	
18,100	18,100	»	»	18,100	18,252 »	
a) 180,000	180,000	»	»	180,000	126,735 »	a) Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 13, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
142,000	142,000	»	»	142,000	138,657 »	
129,100	129,100	»	»	121,100	113,077 »	
11,600	11,600	»	»	11,600	9,600 »	
205,100	205,100	»	»	251,100	247,582 »	
667,800	667,800	»	»	705,800	635,629 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.																																																																																																
13	a.	Stations agronomiques et laboratoires agricoles de l'État; subsides	49,000 >																																																																																																
	b.	Id. id. traitement du personnel	25,000 >																																																																																																
14	>	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.																																																																																																	
<i>Institut agricole. — Personnel.</i>																																																																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">6,500 à 7,500</td> <td style="text-align: center;">7,000</td> </tr> <tr> <td>Sous-directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,000</td> <td style="text-align: center;">6,500</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 6,500</td> <td style="text-align: center;">36,000</td> </tr> <tr> <td>Chargés de cours</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">2,700</td> </tr> <tr> <td>Répétiteurs</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">2,500 à 3,500</td> <td style="text-align: center;">13,500</td> </tr> <tr> <td>Agent comptable</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,000 à 4,000</td> <td style="text-align: center;">3,500</td> </tr> <tr> <td>Économe</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 3,000</td> <td style="text-align: center;">3,000</td> </tr> <tr> <td>Bibliothécaire conservateur des collections</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 2,500</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Préparateur de chimie</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 3,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillants</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,600 à 2,000</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> </tr> <tr> <td>Jardinier démonstrateur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,200 à 1,600</td> <td style="text-align: center;">1,600</td> </tr> <tr> <td>Hommes de service, concierge</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">1,100 à 1,500</td> <td style="text-align: center;">5,200</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de logement à trois agents</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">2,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">23</td> <td></td> <td style="text-align: center;">89,500</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>École d'horticulture de Vilvoorde.</i></td> </tr> <tr> <td>Directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">800 à 1,400</td> <td style="text-align: center;">6,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de culture</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 2,400</td> <td style="text-align: center;">4,400</td> </tr> <tr> <td>Surveillant</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">1,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">10</td> <td></td> <td style="text-align: center;">16,900</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>École d'horticulture de Gand.</i></td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">500 à 3,300</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: center;">10,000</td> </tr> </tbody> </table>					NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Directeur	1	6,500 à 7,500	7,000	Sous-directeur	1	6,000 à 7,000	6,500	Professeurs	6	5,500 à 6,500	36,000	Chargés de cours	"	"	2,700	Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,500	Agent comptable	1	3,000 à 4,000	3,500	Économe	1	2,000 à 3,000	3,000	Bibliothécaire conservateur des collections	1	2,000 à 2,500	2,000	Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,000	Surveillants	2	1,600 à 2,000	4,000	Jardinier démonstrateur	1	1,200 à 1,600	1,600	Hommes de service, concierge	4	1,100 à 1,500	5,200	Indemnité de logement à trois agents	"	"	2,500		23		89,500	<i>École d'horticulture de Vilvoorde.</i>				Directeur	1	5,000	5,000	Professeurs	6	800 à 1,400	6,500	Chefs de culture	2	2,000 à 2,400	4,400	Surveillant	1	"	1,000		10		16,900	<i>École d'horticulture de Gand.</i>				Professeurs	5	500 à 3,300	10,000		5		10,000
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																																																																
Directeur	1	6,500 à 7,500	7,000																																																																																																
Sous-directeur	1	6,000 à 7,000	6,500																																																																																																
Professeurs	6	5,500 à 6,500	36,000																																																																																																
Chargés de cours	"	"	2,700																																																																																																
Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,500																																																																																																
Agent comptable	1	3,000 à 4,000	3,500																																																																																																
Économe	1	2,000 à 3,000	3,000																																																																																																
Bibliothécaire conservateur des collections	1	2,000 à 2,500	2,000																																																																																																
Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,000																																																																																																
Surveillants	2	1,600 à 2,000	4,000																																																																																																
Jardinier démonstrateur	1	1,200 à 1,600	1,600																																																																																																
Hommes de service, concierge	4	1,100 à 1,500	5,200																																																																																																
Indemnité de logement à trois agents	"	"	2,500																																																																																																
	23		89,500																																																																																																
<i>École d'horticulture de Vilvoorde.</i>																																																																																																			
Directeur	1	5,000	5,000																																																																																																
Professeurs	6	800 à 1,400	6,500																																																																																																
Chefs de culture	2	2,000 à 2,400	4,400																																																																																																
Surveillant	1	"	1,000																																																																																																
	10		16,900																																																																																																
<i>École d'horticulture de Gand.</i>																																																																																																			
Professeurs	5	500 à 3,300	10,000																																																																																																
	5		10,000																																																																																																
15	>	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses																																																																																																	
16	>	Service des défrichements en Campine. — Personnel. — Traitements :																																																																																																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT annuel.</th> <th style="width: 10%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,500</td> <td rowspan="4" style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,800</td> </tr> <tr> <td>Irrigateurs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">6,800</td> </tr> <tr> <td>Frais de bureau et frais de route</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">15,300</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.		Directeur	1	5,500	}	Commis	1	1,800	Irrigateurs	5	6,800	Frais de bureau et frais de route	"	1,200		7	15,300																																																																												
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																																																																																																	
Directeur	1	5,500	}																																																																																																
Commis	1	1,800																																																																																																	
Irrigateurs	5	6,800																																																																																																	
Frais de bureau et frais de route	"	1,200																																																																																																	
	7	15,300																																																																																																	
			A REPORTER. fr.																																																																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
667,800	667,800	»	»	705,800	635,629	
74,000	74,000	»	»	»	»	
120,000	120,000	»	»	120,000	117,337	
72,200	72,200	»	»	72,200	71,977	
a) 15,300	15,300	»	»	15,300	20,639	a) Charge extraordinaire et temporaire.
949,300	949,500	»	»	915,300	845,582	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NOMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.		
17	»	Frais relatifs aux irrigations de la Campine			
18	»	École vétérinaire de l'État. — Personnel. — Frais de la commission de surveillance. — Traite- ment de disponibilité :			
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.
		Directeur	1	6,500 à 7,500	7,500
		Professeurs	8	5,500 à 6,500 4,000 à 5,000	41,000
		Aumônier	1	1,800 à 2,000	2,000
		Chargés de cours	2	"	5,000
		Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,500
		Régisseur	1	3,000 à 4,000	4,000
		Médecin	1	1,000	1,000
		Commis aux écritures	1	2,000 à 2,400	2,400
		Maître d'études-bibliothécaire	1	2,000 à 2,400	2,000
		Surveillants	2	1,800 à 2,000	5,600
		Aide-préparateur de chimie	1	1,500 à 1,500	1,400
		Maréchal ferrant	1	1,200 à 1,500	1,500
		Palefrenier-chef	1	1,500 à 1,500	1,500
		Garçons de laboratoire et jardinier	4	1,200 à 1,400	6,700
		Concierge. — Gens de service et palefreniers	8	1,100 à 1,300	8,600
		Commission de surveillance et indemnités pour travail extraordinaire	"	"	2,625
19	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses fr.			54,800 »
	b.	Jury vétérinaire			6,000 »
20	»	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel			
21	»	Jardin botanique de l'État. Dépense de matériel et de culture			
	a.	Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État, frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr.			63,750 »
	b.	Frais des champs d'expériences			39,575 »
22	c.	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. — Traitements. — Subsidés; acquisitions d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles			84,725 »
	d.	Enseignement agricole dans les écoles normales			6,000 »
	e.	Id. id. dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver)			25,000 »
23	a.	Eaux et forêts. — Traitement du personnel :			
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT.	CHARGES.
		Inspecteurs	9	4,800 à 6,000	48,600
		Sous-inspecteurs	5	3,800	11,400
		Gardes généraux	25	2,400 à 3,200	56,300
		Gardes généraux adjoints	indéterminé.	2,000	9,000
		Aspirants	2	1,500	5,000
		Brigadiers sédentaires (commis d'inspection)	9	1,000	9,000
		Id. sans triage des forêts et de la pêche	9	900 à 1,485	9,685
		Id. avec id. id.	55	700 à 900	45,455
		Gardes des forêts et de la pêche	510	50 à 800	231,550
					A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
949,300	949,300	»	»	913,300	845,582	
a) 5,000	5,000	»	»	6,000	3,825	a) Charge extraordinaire
102,525	102,525	»	»	102,525	102,255	
b) 57,800	57,800	»	»	57,800	57,767	b) Y compris une somme de 6,000 francs en charge extraordinaire.
54,300	54,300	»	»	54,300	54,500	
54,700	54,700	»	»	54,700	54,699	
215,850	215,850	»	»	186,550	145,922	
1,419,475	1,419,475	»	»	1,354,975	1,242,550	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,419,475	1,419,475	»	»	1,354,975	1,242,330	
452,255	452,255	»	»	452,255	477,250	
97,000	97,000	»	»	89,500	85,612	
24,000	24,000	»	»	24,000	25,402	
1,992,730	1,992,730	»	»	1,920,730	1,828,594	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
INDUSTRIE.		
26	a.	Traitement de l'inspecteur général de l'industrie 7,000 »
	b.	Frais de route 2,500 »
27	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 50,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves 5,000 »
28	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles. — Écoles ménagères — Subsidés. — Matériel. — Missions. — Subsidés aux expositions. — Dépenses diverses. — Commission du travail; impression des documents et dépenses diverses 506,500 »
	b.	Traitement de l'inspecteur 5,000 »
	c.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »
29	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 17,950 »
	b.	Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels 2,100 »
50	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes, 26 agents (L'indemnité est fixée d'après l'importance des ressorts et la moyenne des affaires traitées par les titulaires.)
31	»	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impression.
32	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879
33	»	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
9,500	9,500	»	»	9,500	7,597	
55,000	55,000	»	»	55,000	48,850	
561,500	561,500	»	»	561,500	555,690	
20,050	20,050	»	»	30,050	22,154	
»	»	»	»	»	»	
22,200	22,200	»	»	21,000	20,532	
3,500	3,500	»	»	3,500	2,608	
3,700	3,700	»	»	3,700	3,099	
3,000	3,000	»	»	5,000	2,664	
»	»	»	»	»	»	
678,450	678,450	»	»	687,250	460,994	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
82,350	82,350	»	»	82,350	74,749	
36,000	36,000	»	»	36,000	34,675	
12,000	12,000	»	»	12,000	5,658	
130,350	130,350	»	»	130,350	115,082	
						(1) Annexe n° 1.
b) 151,100	156,100	»	c) 5,000	156,100	161,917	a) Concours quinquennal des sciences physiques et mathématiques (période 1884-1888). b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 6,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i. c) Charge éteinte. Double concours de 1888.
151,100	156,100	»	5,000	156,100	161,917	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
151,400 »	156,100 »	»	5,000 »	156,100 »	161,917 »	
220,073 »	220,073 »	»	»	188,073 »	186,562 »	
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	»	
8,850 »	8,850 »	»	»	8,850 »	6,976 »	
55,750 »	55,750 »	»	»	55,750 »	53,749 »	
54,400 »	54,400 »	»	»	54,400 »	54,399 »	
93,400 »	93,400 »	»	»	92,400 »	92,400 »	
75,700 »	75,700 »	»	»	75,700 »	75,700 »	
73,700 »	73,700 »	»	»	75,700 »	69,214 »	
a) 50,350 »	50,350 »	»	»	69,550 »	65,131 »	a) Dont 18,000 francs de charge extraordinaire.
57,000 »	57,000 »	»	»	57,000 »	58,516 »	
8,200 »	8,200 »	»	»	8,200 »	8,199 »	
59,750 »	59,750 »	»	»	59,750 »	56,133 »	
909,273 »	914,273 »	»	5,000 »	900,273 »	868,696 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
909,273	914,273	»	5,000	900,273	868,696	
a) 12,200	12,200	»	»	12,200	14,496	a) Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.
921,473	926,473	»	5,000	912,473	885,192	
DIMINUTION. . . fr.		5,000				(¹) Annexe n° 1.
b) 351,750	351,750	»	»	351,750	506,199	b) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 20,000 francs du litt. a et le crédit du litt. g.
40,000	40,000	»	»	40,000	13,600	
8,850	8,850	»	»	8,850	7,617	
400,600	400,600	»	»	400,600	527,416	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien fr. 112,589 »
54	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers: École des Arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin 250,000 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études 40,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. 20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 36,500 »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>
55	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel 25,625 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance 7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur 6,500 »
56	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue. 84,773 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. 3,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien. 3,450 »
57	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel
58	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique
		<i>Monuments publics (1).</i>
59	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandé POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
400,600 »	400,600 »	»	»	400,600 »	527,416 »	
429,089 »	429,089 »	»	»	429,089 »	420,467 »	
59,600 »	39,600 »	»	»	37,800 »	35,299 »	
91,260 »	91,260 »	»	»	93,060 »	68,060 »	
21,250 »	21,250 »	»	»	21,250 »	21,250 »	
a) 39,400 »	39,400 »	»	»	39,400 »	39,591 »	a) Dont 4,000 francs de charge extraordinaire.
75,000 »	75,000 »	»	»	75,000 »	14,596 »	
1,096,199 »	1,096,199 »	»	»	1,096,199 »	926,479 »	

(1) Voir annexe n° 3.

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
60	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
61	»	Commission royale des monuments. — Personnel	
	a.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
62	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
63	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission	
64	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses.	
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
65	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique	
66	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
67	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses	115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	13,000 »
68	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale et pension des lauréats de ces concours; dépenses diverses	44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales.	3,000 »
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 68 à l'art. 54 du Budget.)	
		TOTAL DU CHAPITRE VII.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,096,199	1,096,199	»	»	1,096,199	926,479	
86,000	86,000	»	»	86,000	63,165	
12,950	12,950	»	»	12,950	17,866	
17,200	17,200	»	»	17,200	16,450	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,006	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,696	
164,820	164,820	»	»	164,820	160,060	
77,208	77,208	»	»	77,208	77,208	
54,526	54,526	»	»	54,526	55,726	
a) 175,000	175,000	»	»	173,000	172,978	a: Dont 11,000 francs de charge extraordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,691,903	1,691,903	»	»	1,691,903	1,497,634	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																										
CHAPITRE VIII.																																												
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.																																												
69	»	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration centrale des ponts et chaussées :																																										
GRADES.																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;"></th> <th style="width: 10%;">NOMBRES d'agents.</th> <th style="width: 20%;">TAUX des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">12,000</td> </tr> <tr> <td>Administrateurs-inspecteurs généraux</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">10,500</td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs en chef-directeurs</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">8,000 et 9,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs principaux</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">5,500 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: right;">5,500 à 6,500</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">2,700 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td style="text-align: center;">30</td> <td style="text-align: right;">1,100 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Agents photographes</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">1,500 à 1,800</td> </tr> <tr> <td>Huissiers, messagers</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: right;">1,700 à 2,500</td> </tr> <tr> <td>Concierges</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">700 à 1,200</td> </tr> <tr> <td>Fentiers</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">1,100 à 1,200</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: right;">750 et 800</td> </tr> </tbody> </table>				NOMBRES d'agents.	TAUX des traitements.	Directeur général	1	12,000	Administrateurs-inspecteurs généraux	3	10,500	Ingénieurs en chef-directeurs	4	8,000 et 9,000	Ingénieurs principaux	2	5,500 à 7,000	Chefs de division	6	5,500 à 6,500	Chefs de bureau	2	4,200 à 5,000	Ingénieurs	4	2,700 à 5,000	Commis	30	1,100 à 4,000	Agents photographes	4	1,500 à 1,800	Huissiers, messagers	8	1,700 à 2,500	Concierges	2	700 à 1,200	Fentiers	5	1,100 à 1,200	Nettoyeuses	6	750 et 800
	NOMBRES d'agents.	TAUX des traitements.																																										
Directeur général	1	12,000																																										
Administrateurs-inspecteurs généraux	3	10,500																																										
Ingénieurs en chef-directeurs	4	8,000 et 9,000																																										
Ingénieurs principaux	2	5,500 à 7,000																																										
Chefs de division	6	5,500 à 6,500																																										
Chefs de bureau	2	4,200 à 5,000																																										
Ingénieurs	4	2,700 à 5,000																																										
Commis	30	1,100 à 4,000																																										
Agents photographes	4	1,500 à 1,800																																										
Huissiers, messagers	8	1,700 à 2,500																																										
Concierges	2	700 à 1,200																																										
Fentiers	5	1,100 à 1,200																																										
Nettoyeuses	6	750 et 800																																										
PREMIÈRE SECTION.																																												
PONTS ET CHAUSSÉES.																																												
70	a.	Entretien ordinaire des routes et des parcs publics, entretien de nouvelles sections. fr. 2,700,000 »																																										
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc. 400,000 »																																										
	c.	Travaux de construction et rectification de routes; allocation de subsides 370,000 »																																										
71	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans le prix d'adjudication des baux d'entretien des routes																																										
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.																																												
DEUXIÈME SECTION.																																												
BATIMENTS CIVILS.																																												
72	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achats de meubles, établissement et entretien de squares, acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.																																										
73	»	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils																																										
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
283,869	283,869	»	»	283,869	292,730	
3,670,000	3,670,000	»	»	3,670,000	3,653,471	
31,000	31,000	»	»	31,000	40,802	
3,984,869	3,984,869	»	»	3,984,869	3,989,023	
700,000	700,000	»	»	730,000	613,370	
174,000	174,000	»	»	199,000	197,250	
874,000	874,000	»	»	929,000	812,620	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
TROISIÈME SECTION.			
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS, ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.			
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>			
BASSIN DE LA MEUSE.			
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	fr. 552,500 »
b.		Sambre	165,500 »
c.		Rivière et canal de l'Ourthe	76,500 »
d.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	146,000 »
e.		— de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	119,500 »
f.		— de Maestricht à Bois-le-Duc.	70,000 »
g.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut.	158,800 »
h.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	8,000 »
i.		— — vers Hasselt	26,000 »
j.		— — vers Turnhout	18,500 »
k.		— de Turnhout à Anvers, par S'-Job in 't Goor.	18,200 »
BASSIN DE L'ESCAUT.			
l.		Escaut, dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale; Escaut maritime et port d'Anvers	129,700 »
m.		Haine	3,000 »
n.		Lys	101,450 »
o.		Dendre	4,500 »
p.		Durme	2,600 »
q.		Rupel.	14,000 »
r.		Nèthe inférieure et grande Nèthe	11,500 »
s.		Petite Nèthe canalisée	18,000 »
t.		Dyle et Demer	28,500 »
u.		Senne.	5,800 »
v.		Canal du Centre	19,000 »
w.		— de Mons à Condé	31,000 »
x.		— de Pommerœul à Antoing	58,200 »
y.		— de la Lys à l'Yperlée	5,800 »
z.		— de Roulers à la Lys	15,000 »
a'.		— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst	79,000 »
b'.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges.	7,000 »
c'.		— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	146,700 »
d'.		— de Plasschendaele à Nieuport	12,500 »
e'.		— de Selzaete à la mer du Nord	50,500 »
f'.		— de Gand à Terneuzen	109,200 »
g'.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede	5,000 »
BASSIN DE L'YSER.			
h'.		Yser	16,000 »
i'.		Canal de Loo	7,500 »
j'.		— d'Ypres à l'Yser	8,120 »
k'.		— de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France et canal d'écoulement dit: Langeleed et coupure entre le Bommelaarsvaart et le Koolofvaart	10,000 »
DIVERS.			
l'.		Barrage de la Gileppe.	1,000 »
m'.		Lignes télégraphiques	25,000 »
			A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,019,070	2,174,610	»	155,540	2,001,950	1,967,815	
2,019,070	2,174,610	»	155,540	2,001,950	1,967,815	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,019,070	2,174,610	r	155,540	2,001,930	1,967,815	
230,000	230,000	>	>	222,550	209,994	
2,249,070	2,404,610	>	155,540	2,224,500	2,177,809	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<i>Plantations.</i>
76	»	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
77	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passages existants et de leurs dépendances
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
	a	Port d'Ostende 259,300 »
	b	Port de Nieuport 183,000 »
78	c	Port de Blankenberghe 49,000 »
	d	Côtes 310,000 »
	e	Phares et fanaux 7,030 »
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,249,070	2,404,610	»	155,540	2,224,500	2,177,809	
15,000	15,000	»	»	15,000	14,466	
50,000	50,000	»	»	42,500	29,959	
2,294,070	2,449,610	»	155,540	2,282,000	2,222,234	
DIMINUTION . . fr.		155,540				
810,530	710,530	100,000	»	776,530	997,566	
810,530	710,530	100,000	»	776,530	997,566	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
				REPORT. fr.		
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
79	a	Port d'Ostende	fr.	»		
	b	Port de Nieuport		»		
	c	Côtes	20,000	»		
	d	Phares et fanaux	500	»		
				TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		
		CINQUIÈME SECTION.				
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
80	.	Études de projets; frais de levés de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.				
				TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION fr.		
		SIXIÈME SECTION.				
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
81	.	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES régimen- talres.	effectifs.	
					<i>Observations.</i>	
		Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe.	9,000	5	5	
		Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe.	8,000	10	8	
		Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	6,500 - 7,000	5	6	
		Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 6,000	5	7	
		Ingénieur de 1 ^{re} classe.	4,500 - 5,000	12	11	dont 1 adjoint au corps.
		Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	23	21	
		Id. de 3 ^e classe.	2,700 - 3,100	11	14	dont 4 faisant fonctions d'ingé- nieur d'arrondissement.
		Conducteur principal de 1 ^{re} classe	4,500 à 5,500	12	12	
		Id. de 2 ^e classe	3,500 - 4,000	20	19	
		Conducteur de 1 ^{re} classe.	2,900 - 3,200	42	42	dont 1 adjoint au corps.
		Id. de 2 ^e classe.	2,350 - 2,600	40	40	
		Id. de 3 ^e classe	1,900 - 2,100	40	31	
						REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
840,550	710,530	100,000	.	776,530	997,566	
20,500	54,000	,	13,500	82,000	78,856	
851,050	744,530	100,000	13,500	858,530	1,076,422	
AUGMENTATION. . fr.		86,500				
75,000	75,000	,	,	75,000	54,827	
75,000	75,000	,	,	75,000	54,827	
1,007,800	1,007,800	,	,	1,007,800	1,006,988	
1,007,800	1,007,800	,	,	1,007,800	1,006,988	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
82		Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.			
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES régimen- taires.	Observations.
				effectif.	
		<i>Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.</i>			
		Chef de division	5,000	1	à titre personnel.
		Chef de bureau	4,500 3,500 - 4,000	11 8	idem.
		Commis-chef	3,500 2,800 - 3,200	18	1 à raison de 6 années de jouissance du même traitement. 12 dont 1 payé sur ressources extra-ordinaires.
		Commis-dessinateur	2,800 1,500 à 2,500	20	1 à raison de 6 années de jouissance du même traitement. 13 dont 10 payés sur ressources extra-ordinaires.
		Commis de 1 ^{re} classe	2,800 2,200 - 2,500	53	4 à raison de 6 années de jouissance du même traitement. 51 dont 5 payés sur ressources extra-ordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	1,650 - 2,000	50	23 dont 2 payés idem.
		Id. de 3 ^e classe	1,100 - 1,500	10	12 dont 1 payé idem.
		Surveillant	2,800 1,800 à 2,500	50	2 à raison de 6 années de jouissance du même traitement. 27
		Messenger	1,100 - 1,500	11	11
		Messenger temporaire	65 fr. et 90 fr. par mois.	"	2
		Id. temporaire au service des bureaux des ingénieurs	5 fr. par jour à 275 fr. p. mois.	"	99 dont 47 payés sur ressources extra-ordinaires.
		Id. temporaire au service des études et de la surveillance des travaux	fr. 3 50 par jour à 250 fr. p. mois.	"	71 dont 57 payés idem.
		<i>Personnel des voies navigables.</i>			
		Sous-conservateur	2,000	"	1
		Sergent d'eau	1,000 à 1,500	"	20
		Garde-rivière	900 à 1,500	"	24
		Garde-canal	775 à 1,200	"	32
		À REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,007,800	1,007,800	»	»	1,007,800	1,006,988	
1,120,385	1,120,385	»	»	1,120,385	1,079,444	
2,128,185	2,128,185	»	»	2,128,185	2,086,432	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
				réglementaires.	effectifs.	
REPORT. fr.						
<i>Personnel des voies navigables (SUITE).</i>						
	Garde-canal-pontonier		825	•	1	
	Garde-digues		80 fr. par mois	•	1	
	Chef-garde-dunes		1,550	•	1	
	Garde-dunes.		775 à 1,000	•	9	
	Garde-souterrain		825	•	1	
	Cantonnier maritime		900	•	2	
	Gardien de barrage		1,200	•	1	
	Chef-éclusier.		1,550 à 2,200	•	4	
	Éclusier-receveur		450 à 1,400	•	55	
	Éclusier receveur principal.		725	•	1	
	Éclusier-contrôleur.		775 à 1,500	•	12	
	Éclusier-barragiste		900 à 1,200	•	10	
	Éclusier-garde-rivière		900 à 1,200	•	2	
	Éclusier-machiniste.		1,300	•	1	
	Éclusier-garde-canal		1,200	•	1	
	Éclusier.		50 fr. p. mois 1,200 fr. par an.	•	150	
	Chef-aide-éclusier.		1,000 - 1,100	•	4	
	Aide-éclusier-chauffeur		775	•	1	
	Aide-éclusier machiniste		1,000	•	1	
	Aide-éclusier-garde-déversoir.		1,100	•	1	
	Aide-éclusier.		200 à 1,000	•	108	
	Chef-pontonier		1,400	•	1	
	Sous-chef-pontonier		1,200	•	1	
	Pontonier-garde-rivière		950	•	1	
	Pontonier-receveur.		675 à 900	•	4	
	Pontonier-contrôleur.		675 à 775	•	4	
	Pontonier		180 à 1,100	•	170	
	Pontonier-aide-éclusier.		775	•	1	
	Aide-pontonier		500 à 775	•	10	
	Machiniste-éclusier-receveur		1,050	•	1	
	Machiniste.		900 à 1,100	•	2	
	Garde-déversoir		675 à 1,000	•	24	
	Jaugeur.		350	•	1	
	Timonier-chef-plongeur		1,400	•	1	
	Machiniste-mécanicien		fr. 4,50 par jour	•	1	
	Passeur d'eau		100 à 775	•	4	
85	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil					
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE. 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,128,185	2,128,185	»	»	2,128,185	2,086,452	
19,000	19,000	»	»	25,000	18,488	
2,147,185	2,147,185	»	»	2,153,185	2,104,940	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																						
SEPTIÈME SECTION.																								
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.																								
84	»	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de Justice; frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de Justice																						
85	»	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux; frais d'adjudication ainsi que chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles																						
TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . fr.																								
Récapitulation du chapitre VIII.																								
		1 ^{re} SECTION																						
		2 ^e —																						
		3 ^e —																						
		4 ^e —																						
		5 ^e —																						
		6 ^e —																						
		7 ^e —																						
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.																								
CHAPITRE IX.																								
MINES.																								
86	»	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration centrale des mines :																						
		GRADES.																						
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1118 1435 1182 1480">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1273 1435 1369 1480">TAUX des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">12,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">8,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000 à 7,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,200 à 2,600</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,650 à 2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,700 à 2,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">700 à 1,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,100 à 1,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">750 et 800</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	1	12,000	1	8,000	1	5,000 à 7,000	1	4,200 à 5,000	1	2,200 à 2,600	1	1,650 à 2,000	1	1,700 à 2,500	1	700 à 1,200	1	1,100 à 1,200	1	750 et 800
NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																							
1	12,000																							
1	8,000																							
1	5,000 à 7,000																							
1	4,200 à 5,000																							
1	2,200 à 2,600																							
1	1,650 à 2,000																							
1	1,700 à 2,500																							
1	700 à 1,200																							
1	1,100 à 1,200																							
1	750 et 800																							
		Directeur général																						
		Ingénieur en chef-directeur																						
		Ingénieur principal																						
		Chef de bureau																						
		Commis d'ordre de 1 ^{re} classe																						
		Commis de 2 ^e classe																						
		Huissier																						
		Concierge																						
		Boute-feu																						
		Nettoyeuse																						
		1 ^{re} SECTION. — Personnel du conseil.																						
87	»	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement																						
88	»	— — — Matériel																						
		2 ^{me} SECTION. — Personnel du corps des mines.																						
89	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines des géomètres dessinateurs et des commis expéditionnaires adjoints aux ingénieurs																						
90	»	Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines																						
A REPORTER . . . fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
150,050	150,050	»	»	96,030	96,030	
59,000	59,000	»	»	8,000	7,659	
189,050	189,050	»	»	104,050	103,689	
3,984,869	3,984,869	»	»	3,984,869	3,989,923	
874,000	874,000	»	»	929,000	812,620	
2,294,070	2,449,610	»	155,540	2,282,000	2,222,254	
851,030	744,530	100,000	13,500	858,530	1,076,422	
75,000	75,000	»	»	75,000	54,827	
2,147,185	2,147,185	»	»	2,153,185	2,104,920	
189,050	189,050	»	»	104,050	103,689	
10,395,204	10,464,244	100,000	169,040	10,386,654	10,363,733	
DIMINUTION. . . fr		69,040				
42,525	42,525	»	»	44,525	44,923	
52,000	52,000	»	»	52,000	52,000	
640	640	»	»	640	640	
525,650	525,650	»	»	525,650	521,350	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000	
410,815	410,815	»	»	410,815	408,915	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		3 ^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.
91	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
		4 ^{me} SECTION. — Impressions, etc.
92	»	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.
		CHAPITRE X.
		COMMISSIONS.
		1 ^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
93	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
		2 ^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
94	»	Frais de route et de séjour.
95	»	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
		3 ^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
96	»	Frais de route et de séjour; matériel, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . fr.
		CHAPITRE XI.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
97	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'article 2. <i>Personnel</i> .)
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.
		CHAPITRE XII.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
98	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse
99	»	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Baufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
410,815	410,815	»	»	410,815	408,915	
45,000	45,000	»	»	45,000	45,000	
7,000	18,000	»	11,000	7,000	7,000	
462,815	473,815	»	11,000	462,815	460,915	
DIMINUTION . fr.		11,000				
500	500	»	»	500	129	
500	500	»	»	500	91	
7,900	7,900	»	»	7,900	6,526	
1,500	1,500	»	»	1,500	520	
10,200	10,200	»	»	10,200	7,066	
24,656	24,656	»	»	24,656	31,924	
24,656	24,656	»	»	24,656	31,924	
18,000	18,000	»	»	18,000	16,657	
1,100	1,100	»	»	1,100	1,100	
19,100	19,100	»	»	19,100	17,757	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p><i>Récapitulation.</i></p> <p>—</p>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Industrie
V.	Poids et mesures
VI.	Lettres et sciences
VII.	Beaux-arts
VIII.	Ponts et chaussées
IX.	Mines
X.	Commissions
XI.	Traitements de disponibilité
XII.	Dépenses imprévues
<p>TOTAL. fr.</p>	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
498,960 »	498,960 »	»	»	495,960 »	465,586 »	
18,100 »	18,100 »	»	»	18,100 »	18,252 »	
1,992,730 »	1,992,730 »	»	»	1,920,750 »	1,828,594 »	
678,450 »	678,450 »	»	»	687,250 »	460,994 »	
130,350 »	150,350 »	»	»	150,550 »	415,082 »	
924,473 »	926,473 »	»	,000 »	912,473 »	885,192 »	
1,691,905 »	1,691,905 »	»	»	1,691,905 »	1,497,654 »	
10,595,204 »	10,464,244 »	»	69,040 »	10,386,634 »	10,563,733 »	
462,815 »	475,815 »	»	11,000 »	462,815 »	460,915 »	
10,200 »	10,200 »	»	»	10,200 »	7,066 »	
24,656 »	24,656 »	»	»	24,656 »	51,924 »	
19,100 »	19,100 »	»	»	19,100 »	17,787 »	
16,843,944 »	16,928,981 »	»	85,040 »	16,758,171 »	16,150,751 »	
DIMINUTION . . . fr.		85,040				

(264)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.



ANNEXE N° 1.



L'administration des beaux-arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1888, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs exercices.

Ces engagements éventuels seront portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1890, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seront signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.



(266)

ANNEXES N^{os} 2 ET 3.

SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS.

RELEVÉS

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

(Art. 51 et 59.)

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES d'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1888.
Décoration de l'église St-Anne, à Gand	97,000 »	61,726 »	35,274 »	48,000 »
Église St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept	50,000 »	50,000 »	»	b) 50,000 »
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur)	5,000 »	3,000 »	3,000 »	»
Hôtel de ville de Louvain	135,000 »	80,000 »	55,000 »	30,000 »
Exécution à l'aquarelle d'une série de compositions représentant les chars et les groupes de la cavalcade historique de 1880	15,000 »	e) 15,000 »	»	15,000 »
Exécution de onze panneaux décoratifs en fer forgé et bronze, destinés à compléter la rampe du grand escalier des Musées royaux de peinture et de sculpture	f) 25,000 »	25,000 »	»	5,000 »
Exécution de dix statues en marbre blanc, avec socles en pierre, destinées à compléter la décoration artistique du square du Petit-Sablon, à Bruxelles	g) 165,000 »	Beaux-arts 82,500 » 41,250 » Bâtiments civils.	41,250 »	65,000 » 31,500 »
Buste Poelaert	h) 5,000 »	5,000 »	»	5,000 »
A REPORTERfr.	497,000 »	362,476 »	134,524 »	247,506 »

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1887.	de 1888.	de 1889.	à venir	
a) 0,858 °	0,862 °	°	°	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées, que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
"	"	"	"	a) Contrat passé le 25 novembre 1875, avec M. Cannel, pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État est payée au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
c) 666 67	666 67	666 66	°	b) Contrat du 15 juin 1872, par lequel M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs. — Ce travail est terminé.
d) 10,000 °	10,000 °	10,000 °	20,000 °	c) Contrat du 13 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail.
"	"	"	"	d) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'est engagé à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration composée de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures, est actuellement très avancée.
"	"	"	"	e) Par contrat du 20 novembre 1880. M. Lagye s'engage à exécuter ce travail dont l'ensemble formera une frise et comportera 50 sections de 71 centimètres de large sur 51 centimètres de haut, peintes à l'aquarelle. Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
10,000 °	10,000 °	"	"	La mise en train de ces travaux ayant fait constater la nécessité d'introduire certaines modifications dans le programme qui précède, une convention additionnelle du 1 ^{er} août 1882 a fixé à 15,000 francs, la rémunération de l'artiste, eu égard au surcroît d'études et de dépenses qu'entraîneront les modifications dont il s'agit. — Le travail est terminé.
19,500 ° 9,750 °	"	"	"	f) Par contrat du 30 juin 1884, M. Mignon s'engage à exécuter le travail dont il s'agit d'après les données de la décoration ancienne. L'artiste recevra 5,000 francs après approbation des dessins, 10 000 francs après l'approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures et 10,000 francs après approbation et placement des panneaux.
"	"	"	"	g) Les statues auront 2 ^m 50 de hauteur. La dépense, évaluée à 165,000 francs, se décompose comme suit : 10 statues à 15,000 francs = 150,000 ° 10 socles en pierre à 1,500 francs = 15,000 ° TOTAL fr. 165,000 ° L'administration des beaux-arts intervient pour 82,500 francs, l'administration des travaux publics et la ville de Bruxelles chacune pour 41,250 francs.
"	"	"	"	h) Payable par moitié, au fur et à mesure de l'avancement du travail. Le travail est terminé.
66,774 67	27,528 67	10,666 66	20,000 °	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1886.
REPORT fr.	497,000 »	362,476 »	134,524 »	1247,506 »
Exécution pour le Palais des Beaux-Arts de quatre statues allégoriques avec piédoches en bronze, représentant les quatre grandes époques de l'art : l'Antiquité, le Moyen-âge, la Renaissance et l'Époque moderne	f) 38,000 »	38,000 »	»	24,000 »
Exécution de trois panneaux décoratifs représentant des vues de Bruxelles, de Louvain et de Nivelles destinés à décorer la salle des séances du Conseil provincial du Brabant. . .	f) 23,000 »	13,500 »	7,500 »	9,100 »
Acquisition du modèle en plâtre du groupe : « Le triomphe de Bacchus », par M. Fraikin et exécution en marbre. . .	h) 18,000 »	18,000 »	»	13,000 »
Décoration picturale du grand escalier de l'hôtel du Gouvernement provincial de Liège	l) 80,000 »	45,000 »	15,000 »	45,000 »
Acquisition du modèle en plâtre du groupe : « Un satyre et un enfant », de M. Picquery et exécution en marbre. . .	m) 14,000 »	14,000 »	»	10,000 »
Décoration picturale de la grande salle du Palais de Justice d'Anvers.	u) 90,000 »	67,500 »	22,500 »	33,073 »
TOTAUX. fr.	740,000 »	560,476 »	179,524 »	381,679 »

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1887.	de 1888.	de 1889.	à venir.	
56,774 67	27,528 67	10,666 66	20,000	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
14,000 »	»	»	»	i) Les statues l'Antiquité et le Moyen-âge sont commandées à M. Vanderstappen. M. Van Rasbourgh exécutera les statues la Renaissance et l'Époque moderne. Les œuvres auront une hauteur de 2 mètres et les piédoches, 50 centimètres. Le prix de chaque statue avec piédoche est fixé à 9,500 francs payables : 1° 2,000 francs après l'approbation de la maquette; 2° 4,000 francs après l'approbation du modèle grandeur d'exécution; 3° 5,500 francs après la réception de la statue et du piédoche coulés en bronze.
6,400 »	»	»	»	j) Contrat du 18 décembre 1885. M. Vander Hecht s'engage à exécuter trois panneaux destinés à la décoration de la salle des séances du conseil provincial du Brabant. La dépense totale est fixée à 23,000 francs, payables au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, à raison de 15,500 francs par l'État et 7,500 francs par la province. Le travail est terminé.
5,000 »	»	»	»	k) Contrat du 25 décembre 1884. 8,000 francs ont été soldés du chef de l'acquisition du modèle. Une somme de 5,000 francs sera liquidée pendant l'exécution du travail. Les 5,000 francs restants seront réservés jusqu'après l'approbation et la fourniture du groupe en marbre.
»	»	»	»	l) Le travail confié à M. Delpérée comporte deux grands panneaux mesurant chacun 18 mètres, et sept dessus de porte de 5 mètres chacun. Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
4,000 »	»	»	»	m) Contrat du 25 décembre 1885. Le modèle de l'œuvre est acquis au prix de 7,000 francs. Les 7,000 francs réservés pour l'exécution en marbre seront soldés comme suit : 1° 3,000 francs après la mise au point du marbre; 2° 4,000 francs après l'exécution de la reproduction approuvée et reçue par l'État.
19,427 »	15,000 »	»	»	n) L'ensemble du travail comporte cinq panneaux. M. Vander Ouderaa est chargé de l'exécution de deux panneaux, l'un d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant : « La punition du parjure », l'autre d'environ 5 mètres sur 6 mètres, représentant : « La destruction de la potence de Jean de Glimes ». M. Devricodt est chargé de l'exécution de deux panneaux l'un d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant : « Les décisions de Vierschaere », l'autre d'environ 5 mètres sur 6 mètres représentant : « L'émancipation du nègre Jean Marie ». M. Ooms est chargé de l'exécution d'un panneau d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant : « La purge criminelle ». Les grands panneaux seront payés à raison de 15,750 francs l'un et les petits panneaux à raison de 10,125 francs. Des à-comptes sont soldés au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
105,601 67	42,528 67	10,666 66	20,000	

ANNEXE 3.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

ART 59.

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1885.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon	28,000 »	a) 28,000 »	»	16,000 »
Buste Van Eyck, Jean	1,500 »	b) 1,500 »	»	750 »
— Teniers	1,500 »	1,500 »	»	»
— Breughel, Jean	c) 1,500 »	1,500 »	»	»
— R-land de Latre	2,000 »	d) 2,000 »	»	1,000 »
Statue Anneessens. — Exécution du modèle en plâtre	10,000 »	e) 5,000 »	5,000 »	5,000 »
Buste Van Hasselt, André	2,500 »	f) 2,500 »	»	1,250 »
— Wappers, Gustave	2,500 »	f) 2,500 »	»	1,250 »
— Vande Weyer, Sylvain	2,000 »	g) 2,000 »	»	1,000 »
— Godecharle	2,000 »	h) 2,000 »	»	»
— Nothomb, J.-B.	2,500 »	i) 2,500 »	»	1,250 »
— Nelsens	2,500 »	j) 2,500 »	»	»
A REPORTER . . . fr.	58,500 »	53,500 »	5,000 »	25,500 »

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1886.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1887.	1888.	1889.	à venir.	
		12,000			a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
					a) Contrat de 15 mars 1874. Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles. Les bas-reliefs représentent : 1° La prise de Jérusalem ; 2° La publication des Assises. M. De Groot a reçu une somme de 6,000 francs après le placement de tables de bronze portant les inscriptions ; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs ; une somme de 12,000 francs sera payée après la réception et le placement des bas-reliefs coulés en bronze.
	750				b) Ces bustes sont à exécuter en bronze pour la décoration des galeries du Musée royal de peinture et de sculpture. Le prix des œuvres est fixé à 1,500 francs. Les bustes de Cornille Devriendt et Jacques De Breucq sont fournis.
	750	750			
	750	750			c) Contrat du 14 mars 1882. Ce buste à exécuter en bronze est destiné à la décoration des galeries du Musée royal de peinture et de sculpture. Une somme de 1,500 francs est affectée à ce travail.
1,000					d) Contrat du 4 septembre 1885. Ces bustes seront exécutés en marbre pour l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts. — Chaque buste sera payé à raison de 2,000 francs. Les bustes de Roland de Latre, Antoine Spring et de Gerlache sont fournis.
	2,000				e) Contrat du 18 octobre 1881. M. Vingotte s'engage à exécuter un modèle en plâtre d'une statue d'Anneessens à ériger sur la place Joseph Lebeau, à Bruxelles.
1,250					f) Contrats des 28 février et mars 1885. — Le prix de chacun de ces bustes en marbre est fixé à 2,500 francs et sera payé en deux fois, d'après le degré d'avancement du travail. — Ces bustes sont fournis.
1,250					
1,000					g) Contrat du 17 mai 1885. — Exécution en marbre du modèle du buste de Vande Weyer, fait par feu Guillaume Geefs. Le prix de l'œuvre est fixé à 2,000 francs et sera soldé par moitié après la mise au point du marbre et après la réception par le Gouvernement de l'œuvre terminée. Le buste est fourni.
	1,000	1,000			h) Contrat du 8 octobre 1885. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,000 francs payable par moitié après l'approbation du modèle en terre approuvé par le Gouvernement et la réception de l'œuvre entièrement terminée.
1,250					i) Contrat du 24 octobre 1885. Le prix de ce buste est fixé à 2,500 francs payable en deux fois d'après le degré d'avancement du travail. — Le buste est fourni.
1,250	1,250				j) Contrat du 4 août 1886. Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs payable par moitié après approbation du modèle en terre et après la réception de l'œuvre terminée. — Le buste est fourni.
7,000	6,500	14,500			

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

DÉSIGNATION.	DÉPENSES. TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1885.
REPORT. fr.	58,500 *	53,500 *	5,000 *	25,500 *
Buste Gachard	2,500 *	k) 2,500 *	"	"
— Alvin	2,500 *	l) 2,500 *	"	"
— Gallait, L.	2,500 *	m) 2,500 *	"	"
Statue à Van Helmont.	53,871 30	n) 16,580 95	17,290 46	5,000 *
Statue à Palfyn.	30,000 *	o) 15,000 *	15,000 *	"
Monument Rogier.	28,000 *	p) 14,000 *	14,000 *	"
TOTAL. fr	157,871 30	100,580 95	51,290 46	30,500 *

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES LIQUIDÉES SUR 1886.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1887.	1888.	1889.	à venir.	
7,000 »	6,500 »	14,500 »	»	»	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
2,500 »	»	»	»	»	k) Contrat du 14 août 1886. — Idem. — Le buste est fourni.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	l) Idem 5 juillet 1887. — Idem.
»	1,250 »	1,250 »	»	»	m) Idem 29 novembre 1887. — Idem.
4,000 »	7,580 93	»	»	»	n) Contrat du 31 octobre 1884. — La statue à ériger sur la place du Nouveau Marché-aux-Grains, à Bruxelles, aura 5 mètres de hauteur et sera en marbre de tout premier choix. — Le piédestal sera en pierre bleue, petit granit, entouré d'une balustrade en fer forgé.
»	15,000 »	»	»	»	o) La statue sera érigée à Courtrai.
»	7,000 »	7,000 »	»	»	p) Le monument sera élevé sur la tombe de Charles Rogier, à Saint-Josse-ten-Noode.
13,500 »	38,580 93	24,000 »	»	»	N.B. Une somme de 15,000 francs est promise à la ville de Tournai en vue de l'érection dans cette ville d'une statue à la mémoire du peintre Gallait.

(276)